

# Partis politiques : la CNCCFP publie au Journal officiel son avis relatif aux comptes d'ensemble de l'exercice 2021

## Le rôle de la CNCCFP

Autorité administrative indépendante, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) est chargée par l'État de vérifier le respect des obligations comptables des partis politiques, tenus de déposer chaque année au plus tard le 30 juin leurs comptes certifiés de l'année précédente auprès de la Commission.

## L'enjeu pour les partis politiques

Le constat collégial de la CNCCFP, à l'issue d'environ six mois d'instruction, est déterminant pour les partis politiques qui dès lors bénéficient (ou non) des dispositions de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique : aide publique directe selon les résultats obtenus aux élections législatives et le rattachement des parlementaires ; droit pour leurs donateurs et cotisants à la réduction d'impôt pour les dons et cotisations qu'ils perçoivent ; droit de financer une campagne électorale et un autre parti politique.

## Les comptes de l'exercice 2021

Au titre de 2021, 588 formations politiques étaient légalement tenues de déposer leurs comptes dont 34 éligibles à l'aide publique\*.

## Les grands chiffres des partis politiques

Évolution générale des charges et des produits des partis politiques : une hausse traduisant l'anticipation des élections présidentielle et législatives de 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des produits	209 873 110	209 238 405	217 358 805	217 814 978	158 534 688	188 196 312
Total des charges	185 570 034	222 450 365	165 113 152	204 695 198	141 368 631	170 221 391

L'année 2021, qui précède les élections législatives, marque une hausse des produits et des charges. L'exercice 2020 était caractérisé par une forte baisse, supérieure aux effets mécaniques de l'absence d'opérations exceptionnelles des deux exercices précédents (vente des sièges du *Parti socialiste* et du parti *Les Républicains*). La crise sanitaire avait pu y contribuer en dépit des élections municipales.

## La publication de l'intégralité des comptes de l'exercice 2021

Conformément à la loi du 15 septembre 2017 relative à la confiance dans la vie politique, la Commission publiera suite à son avis, sur son site internet et après anonymisation des données à caractère personnel, les comptes de l'exercice 2021 en intégralité. Cette publication devrait intervenir avant la fin du mois de février. Elle sera disponible à l'adresse suivante :

[https://liste.cnccfp.fr/publications/comptes\\_partis\\_2021.html](https://liste.cnccfp.fr/publications/comptes_partis_2021.html)

## À propos des exercices à venir

L'avis de la CNCCFP relatif aux comptes des partis politiques de l'exercice 2022, année d'élection présidentielle où les formations soutiennent financièrement leurs candidats et perçoivent des dons, ne pourra être rendu public qu'en début d'année 2024.

Le versement de l'aide publique qui va être recalculée à la suite des élections législatives des 12 et 19 juin 2022, apparaîtra dans les comptes 2023 déposés à la CNCCFP au plus tard le 30 juin 2024.

(\* ) Pour un montant total de 66,13 millions d'euros, prévu dans le décret d'attribution de l'aide publique 2021.

## Classement du total des ressources pour les partis éligibles à l'aide publique\* (en métropole)

Les partis politiques éligibles à l'aide publique disposent d'une grande variété de ressources ainsi que d'une structuration diversifiée de leurs produits.

Exercice 2021	Total des produits	Cotisations adhérents	Cotisations élus	Aide publique	Dons de particuliers	Autre
LAREM	30 714 664	-	587 889	20 977 584	4 709 513	4 439 678
	100 %	0,0 %	1,9 %	68,3 %	15,3 %	14,5 %
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	28 063 041	5 907 699	6 219 065	2 157 132	5 312 871	8 466 274
	100 %	21,1 %	22,2 %	7,7 %	18,9 %	30,2 %
LES RÉPUBLICAINS	23 700 123	3 354 480	2 331 720	13 124 232	3 630 956	1 258 735
	100 %	14,2 %	9,8 %	55,4 %	15,3 %	5,3 %
PARTI SOCIALISTE	20 917 878	2 759 942	5 496 152	5 892 368	545 939	6 223 477
	100 %	13,2 %	26,3 %	28,2 %	2,6 %	29,8 %
RASSEMBLEMENT NATIONAL	9 553 471	1 382 652	975 208	5 178 178	631 047	1 386 386
	100 %	14,5 %	10,2 %	54,2 %	6,6 %	14,5 %
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	8 691 580	1 094 270	2 452 196	2 162 727	227 900	2 754 487
	100 %	12,6 %	28,2 %	24,9 %	2,6 %	31,7 %
LA FRANCE INSOUMISE	6 170 949	-	17 249	4 382 627	956 146	814 927
	100 %	0,0 %	0,3 %	71,0 %	15,5 %	13,2 %
MOUVEMENT DÉMOCRATE	5 583 044	120 079	35 873	4 964 501	142 485	320 106
	100 %	2,2 %	0,6 %	88,9 %	2,6 %	5,7 %
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX	4 018 535	-	-	4 018 535	-	-
	100 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
LUTTE OUVRIÈRE	2 904 728	1 246 007	2 712	304 938	844 767	506 304
	100 %	42,9 %	0,1 %	10,5 %	29,1 %	17,4 %
DEBOUT LA FRANCE	1 147 760	102 760	5 535	504 542	351 830	183 093
	100 %	9,0 %	0,5 %	44,0 %	30,7 %	16,0 %
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	806 873	-	-	721 869	58 086	26 918
	100 %	0,0 %	0,0 %	89,5 %	7,2 %	3,3 %
PARTI RADICAL DE GAUCHE	797 289	16 860	26 321	676 434	67 534	10 140
	100 %	2,1 %	3,3 %	84,8 %	8,5 %	1,3 %
PARTI ANIMALISTE	328 120	158 873	16 039	67 189	59 345	26 674
	100 %	48,4 %	4,9 %	20,5 %	18,1 %	8,1 %
ÉCOLOGIE AU CENTRE	175 567	1 080	33 445	105 893	20 920	14 229
	100 %	0,6 %	19,0 %	60,3 %	11,9 %	8,1 %
LA FRANCE QUI OSE	114 121	-	-	113 871	-	250
	100 %	0,0 %	0,0 %	99,8 %	0,0 %	0,2 %

(\*) L'Union des démocrates, radicaux et libéraux et La France qui ose sont des partis politiques dont l'objet est de percevoir l'aide publique afin de la redistribuer à d'autres partis politiques selon des accords passés avec eux. L'absence de cotisations perçues par La République en Marche est due à la gratuité de l'adhésion au parti en 2021. Quant à La France insoumise, le parti ne perçoit pas de cotisation contrairement à la formation politique qui lui est proche Le Parti de Gauche.

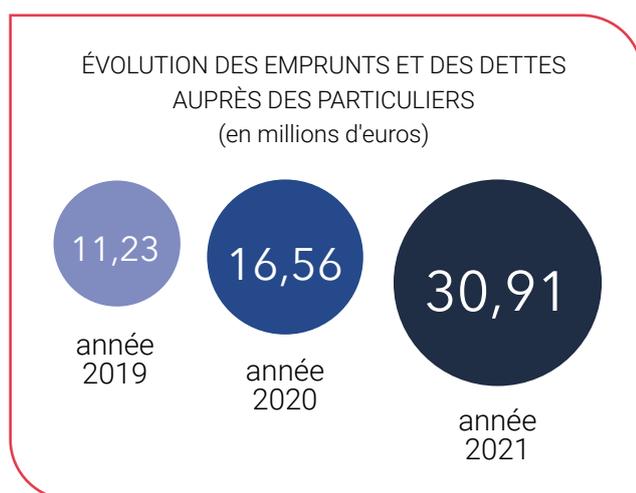
## Les bilans 2021 des partis politiques

Les bilans 2021 des partis politiques, détaillés dans l'avis de la CNCCFP publié ce jour au Journal officiel, fournissent de nombreuses informations relatives à la santé financière des partis politiques français.

## Les prêts et les emprunts : une forte augmentation des emprunts auprès des particuliers

Depuis la loi pour la confiance dans la vie politique du 15 septembre 2017, les conditions d'octroi des prêts (particuliers et personnes morales) sont encadrées. La CNCCFP vérifie donc les conditions de l'ensemble des prêts consentis et des emprunts contractés par les partis pour s'assurer notamment qu'ils ne se transforment pas, pour ces derniers, en une libéralité déguisée, prohibée par la loi.

Les emprunts et dettes auprès des particuliers ont fortement augmenté ces trois dernières années :



Il est à noter que le *Rassemblement national* concentre à lui seul la moitié du montant de l'exercice 2021, soit 15,01 millions d'euros.

## L'intégration comptable progressive des organisations territoriales des partis historiques

Depuis la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, la comptabilité inclut les comptes des organisations territoriales du parti, une obligation qui concerne une faible proportion des partis politiques français : seulement 2,1% d'entre eux déclarent disposer de plus de 100 entités en 2021. Les exercices précédents montraient les efforts pour surmonter les difficultés à produire une comptabilité exhaustive. Pour 2021 le *Parti socialiste* précise avoir intégré 2 547 entités et le *Parti communiste français*, poursuivre la réorganisation de ses sections et l'intégration des sociétés civiles immobilières encore manquantes.

## La vérification du respect des obligations comptables de 588 partis politiques et les sanctions

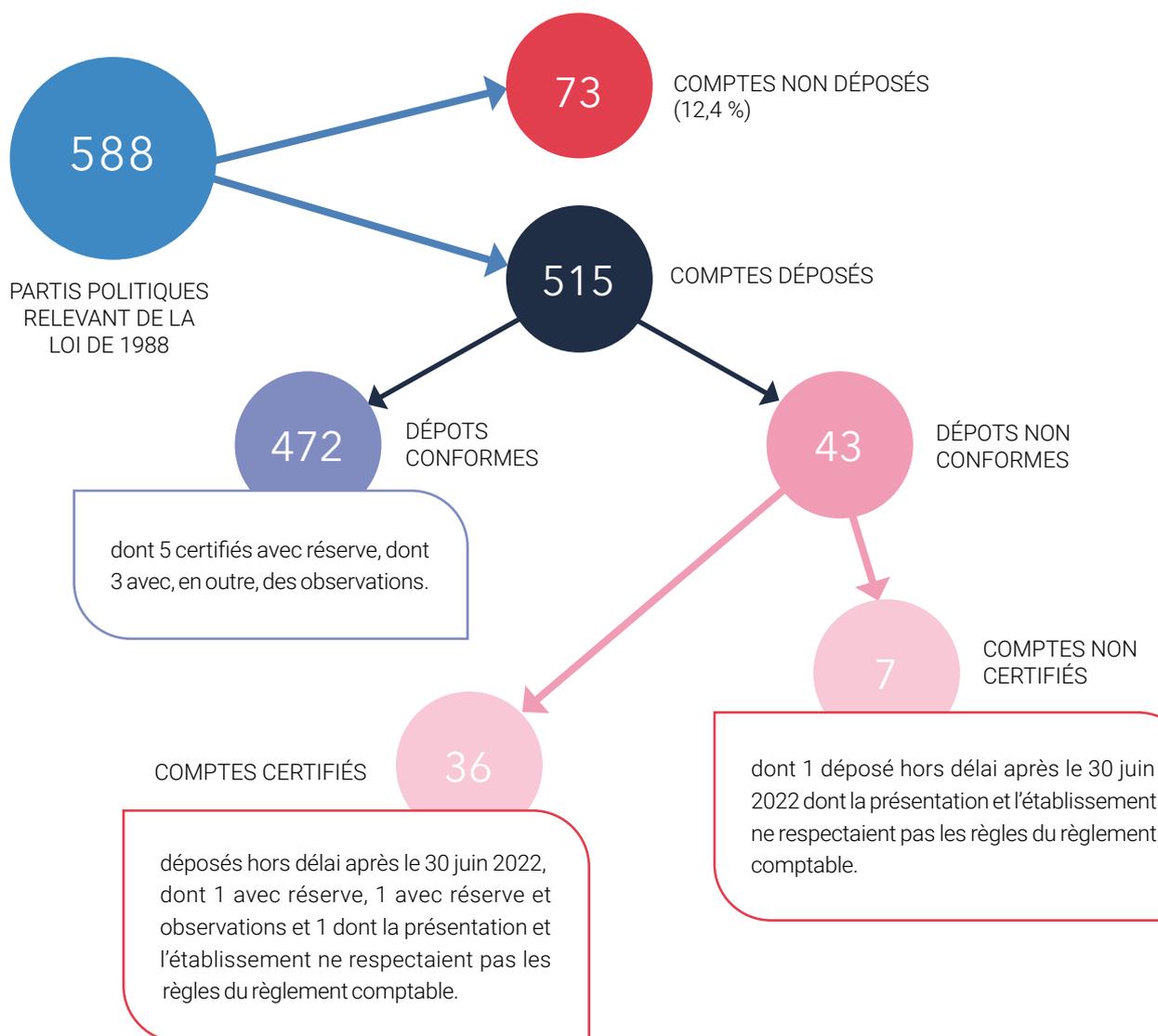
L'avis de la CNCCFP relatif aux comptes d'ensemble de l'exercice 2021 des partis politiques est en outre complété par le récapitulatif de la situation des 588 formations qui avaient l'obligation légale de certifier et déposer leurs comptes auprès d'elle. Il mentionne pour les cas de non-conformité les sanctions administratives décidées par la Commission : privation de l'aide publique et/ou privation du droit à l'avantage fiscal des donateurs, dans les deux cas pour une durée déterminée. En outre, les partis concernés ne peuvent plus financer pendant cette durée une campagne électorale ou un autre parti politique.

## Les signalements

L'année dernière, au titre de l'exercice 2020, la Commission avait effectué au total **69 signalements aux procureurs de la République**. Ces signalements ont donné lieu à la date de publication du présent avis, selon les informations dont la Commission dispose, à **4 classements sans suite et 11 enquêtes préliminaires**.

À l'issue de l'instruction des **comptes d'ensemble de l'exercice 2021**, la Commission a décidé de transmettre aux procureurs compétents des faits concernant **77 formations politiques**. 3 cas ont fait l'objet d'un signalement ou d'un complément de signalement auprès des parquets compétents pour des faits susceptibles d'être considérés comme des infractions, même si la CNCCFP a constaté le respect des obligations légales des partis politiques concernés.

## Les principaux chiffres du respect des obligations comptables pour l'exercice 2021



# AVIS RELATIF À LA PUBLICATION DES COMPTES 2021 DES PARTIS POLITIQUES

Dossier de presse

CONTACT

[service-communication.presse@cncfp.fr](mailto:service-communication.presse@cncfp.fr)